



Arras, le 12 juillet 2019

Un nouveau territoire dans le Pas-de-Calais engagé dans la transition écologique : la communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane

Fabien Sudry, préfet du Pas-de-Calais, se félicite de la **sélection de la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) en tant que deuxième territoire engagé dans le département dans un contrat de transition écologique**. Cette annonce a été faite le 9 juillet dernier par François de Rugy, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, et Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire lors d'une conférence qui a réuni plus de 400 participants issus de territoires engagés dans cette démarche. Cette nouvelle démontre l'engagement du département et des acteurs locaux dans une transition écologique moteur d'un développement économique local et vertueux.

Un contrat de transition écologique (CTE) est établi à l'échelle d'un ou plusieurs Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), pour une durée de 3 à 4 ans. Il est co-construit entre l'État et les collectivités, en lien avec des acteurs publics et privés du territoire (associations, entreprises, syndicats). Il comprend un programme d'actions très concrètes en matière d'agriculture durable, de mobilités ou encore de développement des énergies renouvelables ainsi que des objectifs de résultats qui font l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

Les CTE apportent la démonstration que la transition écologique est aussi un moteur de développement économique local, notamment par la création de nouvelles filières économiques en lien avec les enjeux des territoires : économie circulaire territoriale, formation professionnelle et reconversion, réhabilitation de friches... Une attention particulière est portée aux partenariats avec les entreprises afin de contribuer au développement des compétences et à la création d'emplois.

Les services de l'État sont pleinement mobilisés en faveur de ce projet collectif. Au terme de cette période de co-construction d'un projet adapté à son territoire, la CABBALR pourra signer avec l'État et ses autres partenaires son contrat nouvellement dénommé contrat de transition écologique et solidaire qui actera son ambition et guidera son action pour les prochaines années.